



DEPARTEMENT DE LA DROME  
COMMUNE DE  
CHATUZANGE LE GOUBET

Envoyé en préfecture le 04/03/2026  
Reçu en préfecture le 04/03/2026  
Publié le 05/03/2026  
ID : 026-212600886-20260303-DELIB2026\_11-DE



Publié sur le site internet le 5 mars 2026

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2026.11 Séance du 3 mars 2026

**Présidence de Monsieur Christian Gauthier  
Maire de Chatuzange le Goubet**

Le 3 mars 2026 à 20h00, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 25 février 2026 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis en salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Christian Gauthier, Maire de Chatuzange le Goubet. La séance débute à 20h00.

Etaient présents : M. Christian GAUTHIER, M. Claude VOSSEY, Mme Élise CLÉMENT, M. Pascal BERRANGER, Mme Céline LOPEZ, M. Gilles GARNIER, M. Jean-Marc ANDRÉ, Mme Stevie BONNARD, M. Christian RAMAT, Mme Nathalie ZAMMIT, M. Fabrice GAY, Mme Marina THON, M. Bertrand BECORPI, M. Eric SAULLE, Mme Natacha TRUCHET-COMTE, Mme Coralie DAMAISIN-JAMONET, M. Jérôme CAMACHO, M. Lilian CHEYNEL, Mme Audrey TRACOL, M. Christophe BEDOUAIN.

Ont donné pouvoir : Mme Florence DEGOUGE à Mme Marina THON, M. Pierre MELESI à M. Pascal BERRANGER, Mme Laurence THON à M. Claude VOSSEY, Mme Béatrice AMANDE-SÉGUINEAU à Mme Coralie DAMAISIN-JAMONET, Mme Mélanie PALCOUX à Mme Céline LOPEZ, Mme Stéphanie DESBAR à M. Lilian CHEYNEL.

Excusés : M. Jean-Michel SARZIER, M. Roger-Pierre ROLLAND, Mme Caroline BILLION-REY.

Conseillers municipaux présents : 20

Mme Céline LOPEZ a été désignée secrétaire de séance.

**Objet : Projet d'implantation d'une centrale solaire sur la Commune**

Rapporteur : Christian GAUTHIER

Monsieur le rapporteur informe le conseil municipal qu'un projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque sur la Commune est conduit par la Société MELVAN qui a pris contact avec la municipalité.

La Société MELVAN, spécialisée dans la conception, le développement, le financement, la construction et l'exploitation de parcs solaires, dispose d'un savoir-faire spécifique lui permettant de réaliser des projets clé en main de la conception à la mise en service.

MELVAN dispose d'un établissement situé 120 Rue Jean Marie Tjibaou Avignon (84 000).

La commune de Chatuzange-le-Goubet désire contribuer au développement des énergies renouvelables sur son territoire. Dans cette perspective, elle souhaite donner son soutien à un projet de parc solaire qui consiste à valoriser un délaissé autoroutier foncier de la société AREA. Ce projet s'intègre pleinement dans les objectifs de transition énergétique du gouvernement.

Aujourd'hui, le porteur du projet, la société MELVAN, dispose d'un accord du propriétaire de la parcelle en vue de la réalisation d'un parc solaire sur ces tènements. L'emprise cadastrale sur la commune de Chatuzange-le-Goubet est synthétisée ci-dessous :

SECTION	NUMERO	ADRESSE	COMMUNE	Contenance (Ha)	DEPARTEMENT
ZH	62	1600 CHE DE LA CHAPELLE	CHATUZANGE-LE-GOUBET	12,13	Drôme
Total				12,13	

Pour concrétiser ce projet, la commune devra initier une mise en conformité du PLU avec la mise en place d'un zonage dédié autorisant la mise en œuvre de panneaux solaires photovoltaïques au sol. Le porteur de projet estime l'horizon de réalisation du projet entre 3 et 4 ans.

Aussi MELVAN, en amont du dépôt de demande de permis de construire, demande à Monsieur le Maire que le Conseil Municipal puisse délibérer sur ce projet et donner son accord de principe à sa concrétisation. Le porteur de projet rappelle que la demande de permis de construire sera instruite par les services instructeurs de la Direction Départementale des Territoires de la Drôme et que c'est le Préfet qui décidera d'accorder ou non le permis de construire. L'ensemble des frais afférents au projet (études, investissement, raccordement ...) sont pris en charge par le porteur de projet, même en cas de non-obtention des autorisations.

N° accusé de réception Préfecture : 026-212600886-20260303-DELIB2026\_

Conseil Municipal du 3 mars 2026

Le parc solaire sera constitué de structures en acier portant des panneaux photovoltaïques, d'un ou plusieurs postes de transformation, et d'un poste de livraison électrique d'où sera raccordé le parc solaire avec le réseau électrique ENEDIS, le tout clôturé et mis sous vidéo surveillance.

**Considérant** que ce projet se situe sur la commune de CHATUZANGE LE GOUBET,

**Considérant** qu'une démarche de mise en compatibilité du PLU devra être initiée pour la création d'un zonage autorisant l'extension du projet de parc solaire,

**Considérant** que la commune souhaite accompagner et maîtriser le développement des projets énergétiques sur son territoire, et que ce dernier produira l'équivalent de la consommation spécifique annuelle en électricité de l'ordre de 4 008 habitants environ,

**Considérant** que l'aménagement d'un parc solaire s'inscrit dans la politique de développement durable et en faveur des énergies nouvelles de la collectivité,

**Considérant** L'intérêt du développement d'un projet de cette nature sur un terrain délaissé autoroutier,

**Considérant** Les retombées positives notamment en termes de taxes pour les collectivités territoriales,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur sur la pertinence de ce projet portant l'intérêt général de produire de l'énergie renouvelable,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

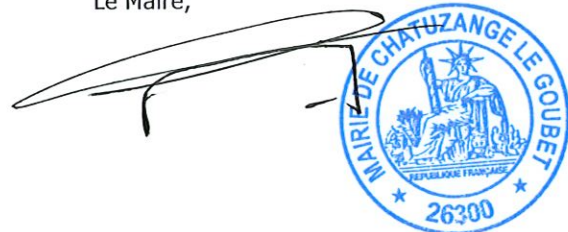
A l'unanimité,

- **DONNE** un avis favorable à l'étude du projet de la création d'un parc solaire photovoltaïque de la société MELVAN.

Ainsi fait et délibéré,  
Les jours, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu de,  
La transmission en Préfecture le :  
La publication le :

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,



The stamp is circular with a blue border. The text 'MAIRIE DE CHATUZANGE LE GOUBET' is written around the top inner edge. In the center, there is a coat of arms featuring a seated figure holding a staff. Below the coat of arms, the text 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' is visible. At the bottom of the stamp, the number '26300' is printed between two stars.



# ANNEXE DÉLIBÉRATION N°

# 2026 - 011

## Implantation du projet

